

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception en préfecture 972-259720019-20240626-2024-26-DE Date de réception préfecture : 08/07/2024

EXTRAIT DES PROCES-VERBA



PREFECTURE DE MARTINIQUE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Mercredi 26 juin 2024

Délibération N°2024-26

Adoption du nouvel ordre du jour du Comité Syndical du 26 juin 2024



Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN Secrétaire de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 26 juin, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 5 avril 2024
- 2. Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2024 du SM/PNRM
- 3. Modification des plans de financements émargeant au FEADER **Directions**
- 4. Administration: Attribution du marché « chèques déjeuner ».
- 5. Biodiversité: Approbation du périmètre d'études de la révision de la Charte du PNRM
- 6. Modification de la délibération n°21-13 relative à l'action « création d'un Corridor Ecologique favorable à l'oiseau menacé Moqueur gorge blanche - Ramphocinclus brachyurus »
- Réalisation d'Atlas de biodiversité communale dans 8 communes du Nord de la Martinique **Questions diverses**

Membres présents

Pour la CTM → Mesdames N. ACCUS-ADAINE – N. LIMIER - Messieurs E. DUFEAL - F. ISMAIN. -**Pour les Communes**

→ Membres Titulaires: Mr B. BABIN(Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr A. BIRON(Case-Pilote) -Mr J. MONFORT(Diamant) -- -- Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE(François) -- Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) - Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) -Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) - Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) - Mr R. DULYMBOIS (Robert) - - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) -- Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) - Mr E. JULTAT (Schoelcher).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→Communes: Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr J-L. GUIZONNE(Grand'Rivière) à Mr E. JEAN-BAPTISTE (Morne Vert) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) — — Mr M. MICHALON (Marigot) à Mr E. GABRIEL (Marin) - Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) à Mr C. CYRILLE (Prêcheur) — Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) à Mr R. DULYMBOIS(Robert).

→Communautés d'agglomération : Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mme K. SALIBER (Morne Vert).

Membres titulaires absents

→CTM: Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – F. CARIUS – M-A. RAVIN – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE.

→Communes: – Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) — Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) -. Mr L. OCCOLIER (Vauclin).

→Communautés d'agglomération : - Mr L. CLEMENTE (CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absents excusés: Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) -Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) - Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) - Mr C. PALIN (Trinité) -

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres en exercice 53 Présents 23 **Procurations** 07

Vote Pour: 30 Contre: 0

Abstention: 0

Date de la convocation : 10 juin 2024

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique :

Accusé de réception en préfecture 972-259720019-20240626-2024-26-DE Date de réception préfecture : 08/07/2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Libert + Equity + Engineering

PREFECTURE DE MARTINIQUE

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu la convocation à la réunion du Comité Syndical du 26 juin 2024 adressée aux membres,
- Vu l'ordre du jour de cette réunion. Le Président de séance ayant demandé des modifications de cet ordre du jour, pour :
 - Y inscrire les points suivants :
 - 1. Question n°03 Modalités d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles
 - 2. Question n°04 Demande de subvention de l'Association des Amis du PNRM
 - Question n°08 Convention cadre de coopération scientifique entre le PNRM et AREBio Questions diverses
 - 4. Question n°09 Avis sur mise en œuvre du programme d'animation des vacances 2024
 - 5. Question n°10 Situation financière du PNRM
 - Et, supprimer les questions ci-après :
 - 1. Question n°03 Modification des plans de financements émargeant au FEADER
 - 2. Question n°04 Attribution du marché « chèques déjeuner »

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité Syndical

Article 1

Adopte le nouvel ordre du jour de la séance du Comité Syndical du 26 juin 2024 comme ci-après :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 05 avril 2024

Finances

- 2. Adoption de la Décision modificative n°1 du Budget Principal 2024
- 3. Modalités d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles
- 4. Demande de subvention de l'Association des Amis du PNRM

Directions

- 5. <u>Biodiversité</u>: Approbation du périmètre d'études de la révision de la Charte du PNRM -
- 6. Modification de la délibération n°21-13 relative à l'action d'un corridor écologique favorable à l'oiseau menacé Moqueur à gorge blanche Ramphocinclus brachyurus »
- 7. Réalisation d'Atlas de biodiversité communale dans 8 communes du Nord de la Martinique
- 8. <u>Développement durable</u> : Convention cadre de coopération scientifique entre le PNRM et AREBio

Questions diverses

- 9. Avis sur la mise en œuvre du programme d'animation des Vacances 2024
- 10. Situation financière du PNRM

DU PARC HATUREL REGIONAL DE LA MARTIMOUS

Article 2

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Fait a Fort-de-France, le mercredi 26 juin 2024

<u>Félix ISMAI</u>

Délibération n°23-71 Adoption du nouvel ordre du jour du Comité Syndical du 26 juin 2024